

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/10-490-358 du 19/04/10

FIN DE FONCTION DES ASSISTANTS DE LANGUE ETRANGERE EXERÇANT DANS LE PREMIER DEGRE

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale

Affaire suivie par : Mme BOURDAGEAU -Tel : 04 42 91 73 91 - Mme LEMOINE - Tel : 04 42 91 73 89
- Fax : 04 42 91 70 09 - e-mail : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des Inspecteurs de l'Education Nationale de vos circonscriptions les informations suivantes destinées aux assistants de langue étrangère, rattachés à leur circonscription et qui terminent leur fonction :

1) Droits aux allocations pour perte d'emploi :

Seuls les assistants de langue étrangère de l'Union Européenne peuvent y prétendre, (**les ASE Hors Union Européenne** n'y ont pas droit puisqu'ils bénéficient d'une autorisation provisoire de travail).

Pour les assistants de langue étrangère de l'Union Européenne, deux cas de figure peuvent se présenter :

a) les gestionnaires des ASE doivent demander à chaque assistant s'il reste ou non en France au-delà de leur fin de fonction et doivent leur adresser l'imprimé jaune « Attestation destinée à l'ASSEDIC (DAJ 1240) » ainsi que l'imprimé ARE « demande d'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi » à remplir et à remettre au rectorat service des allocations pour perte d'emploi (DIFIN)

b) les gestionnaires doivent communiquer par écrit aux ASE retournant dans leur pays l'information suivante :

- Les ASE doivent prendre **rendez-vous par téléphone** auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**DIRECCTE**) du département où ils ont assuré leur fonction afin d'obtenir le formulaire **E 301** pour faire valoir leur droit au chômage dans leur pays d'origine.
- Ils auront à présenter un dossier constitué de :
 - l'attestation ASSEDIC (Original)
 - l'arrêté de nomination ou contrat pour les recrutés locaux
 - les bulletins de salaire (copies + originaux à présenter)
 - la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) « copie recto-verso »
 - leur adresse dans leur pays d'origine
 - s'ils ont, antérieurement à leur poste d'assistant, déjà effectué une période de travail dans un autre pays européen : les bulletins de salaire.
- Il est possible toutefois de faire cette démarche par correspondance dans leur pays d'origine en donnant le dossier complet par fax ou par courrier.

2) Maintien du compte

Les assistants **ne doivent pas clôturer leur compte bancaire ou postal durant l'année qui suit la fin de leur fonction** afin de permettre la régularisation éventuelle de certaines situations financières.

3) Adresse des assistants dans leurs pays d'origine

Ils devront communiquer, avant de partir, au secrétariat des IEN et à leur gestionnaire **une adresse dans leur pays d'origine** aux fins de transmission de documents qui pourraient leur être destinés. **Cette adresse doit être communiquée par vos soins et par e-mail à l'adresse suivante : assistants-langues@ac-aix-marseille.fr.**

Adresses des D.I.R.E.C.C.T.E.

(Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

- **D.I.R.E.C.C.T.E. Alpes de Haute Provence
(Service Recherche Emploi)**
Résidence la source Bât B
Rue du Trélus
04000 Digne Les Bains
Tél : 04.92.30.21.50
Tél : 04.92.30.21.76 Mme Villain « **Sur RDV** »

- **D.I.R.E.C.C.T.E. Hautes Alpes
(Service Recherche Emploi)**
Centre Administratif Desmichels
05 004 Gap Cedex
Tél : 04.92.52.17.03
Tél : 04.92.52.53.88 Mme Eynaud « **Dossier à déposer tous les jours sauf le mercredi** »

- **D.I.R.E.C.C.T.E. Bouches du Rhône :
SRE (Service Retour à l'Emploi)**
55 Bd Perrier
13415 Marseille Cedex 20
Tél : 04.91.57.96.89 Secrétariat
04.91.57.96.10 Mme Durand « **Uniquement le matin sur RDV** »

- **D.I.R.E.C.C.T.E. Vaucluse :
(Service main d'œuvre étrangère)**
72 Route de Montfavet
84022 Avignon Cedex 1
Tél : 04.90.14.75.00
Tél : 04.90.14.75.49 Mme Manoli « **Tous les jours sans RDV** »

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille